



# NEWS FROM YOUR MUNICIPALITY

ALWAYS BE PRUDENT

JUNE 2021

ISSUE NO. 78

## COMMUNITY INFORMATION

**RM Office Closed to the public! Staff will continue to work and serve you via telephone or email. Regular council meetings & public hearings continue. Tax payments can be sent via mail, paid online by most financial institutions, call the office for further details.**

**St Laurent & District Recreation Commission is proud to provide our community with a Little Community Library.**

**For more information please contact: St Laurent Recreation Director Tammy Hiebert [slid.recdirector@mymts.net](mailto:slid.recdirector@mymts.net) Text or call 204-739-3583 Please check St Laurent & District Recreation Commissions Facebook page or the Recreation bulletin board at the Welcome Centre for updates**

### RM Staff

**Hilda Zotter, CAO**  
**Bernice Kitsch,**  
FT Assistant CAO  
**Paul Belair,**  
PT Assistant CAO  
& MEC

**Guy Dumont, EDO**

### Contact us:

Phone: 204-646-2259

Fax: 204-646-2705

Email:

[rmstlaur@mymts.net](mailto:rmstlaur@mymts.net)

Web:

[www.rmstlaurent.com](http://www.rmstlaurent.com)

16 St. Laurent  
Veterans Memorial Rd  
Box 220  
St. Laurent, MB  
R0C 2S0

## Gros Arbre (Big Tree) Park Pilot Project Sandpiper Beach

Since our communication of June 29, 2021, many people have shared some valuable input to the Pilot Project and the RM's new Parks and Beaches By-law No. 3/2021 regulating Gros Arbre (Big Tree) Park. We have now implemented a few changes and included further information that will alleviate many concerns that ratepayers, residents and visitors have.

### Q1 Why is the R.M. implementing this project?

Our beaches are now considered a tourism and recreation destination. Visitors and tourists from all over the country as well as some international travelers are coming here to access our beaches, especially in the last three years. Due to the influx and large increase of visitors and tourists, costs of maintaining, enhancing, repairing, and monitoring the use of our infrastructure have increased exponentially. These costs should not be borne by our residents and property owners, hence the implementation of a fee charged to visitors. Gros Arbre (Big Tree) Park and Sandpiper Beach is the ideal location for a pilot project as it is owned by the R.M. of St. Laurent.

### Q2 What are the park hours; who pays; how much; what about passes?

Due to the feedback we received from ratepayers, residents and visitors that like to use the park and beach in the early morning hours or later evening for their recreational activities, **we will now have the Park entrance at the red building open 24/7.**

All ratepayers both permanent or seasonal and all full-time residents (tenants) get in free at any time.

The attendants will start collecting fees for parking and entry at the booth from 11 a.m. to 7 p.m. to capture the peak visitor use. For the purpose of this communication, the definition of visitor is anyone who is not a rate-payer or full-time tenant.

If visitors are already enjoying the park and beach before 11:00 a.m., no fees are collected from those early-birds, nor are fees collected from visitors after 7:00 p.m. Upon entry between 11:00 a.m. and 7:00 p.m., the fee for visitors is \$10.00 per vehicle which includes the driver; \$5.00 for each additional person. For those visitors that frequent our park and beach a lot, we have a pass available at a cost of \$100.00 which will be good for 2 adults and 3 youth in the group for the whole season - a considerable cost-saving. Kids age 6 and under are free.

To make it easier to access the park, full-time ratepayers, full-time residents (tenants) and seasonal ratepayers may acquire a free annual park pass which is available now at the RM office or via the park attendant. To get a pass please have handy I.D. that verifies your local address. If your I.D. does not show your local address, our ratepayer data base will need to be referenced by name and civic address. Families will need to coordinate how they will enter the park as only one pass will be issued by the RM. In future, the soon-to-be-implemented Waste Transfer Site pass will also serve as suitable proof of residency and ownership.

### Q3 What area is the Park and the public beach?

The Park and public beach area is comprised of several pieces of property, all owned by the R.M. of St. Laurent. The beach area owned by the RM, along the area known to us as Sandpiper Beach, runs in a strip on both sides of the Park between the private lakefront properties and the lake. **No restriction is being placed on the use of that area** as long as anyone using these areas is respectful and lawful when it comes to private property, excessive noise, garbage, and toilet needs. Parking is only available at the designated Park parking area - no parking on the roads as this becomes a hazard and will be regulated. More space is already being developed to accommodate vehicles.

### Q4 What is the RM planning on doing with the revenue collected?

Revenue (fees collected) will go right back into improvements at the Park. Future plans are for a walkway that will allow wheelchair accessibility as close to the beachfront as possible. The list can become quite extensive: shaded seating areas with more picnic tables; a children's playground set; upgraded change-rooms and toilet facilities, etc. Please add to the list if you have any ideas.

When tax bills get sent out later this month, we will include a survey related to this project along with your Waste Transfer Site pass and other information. As this park project is a pilot project, remember this is fluid and evolving. We thank everyone for their understanding and patience and constructive input. If you have any questions or need to obtain a free pass or purchase a seasonal visitors pass, please call the RM office at 204-646-2259. We are open from 8:30 a.m. to 4:30 p.m. The R.M. accepts cash or debit for payment.

R.M. of St. Laurent  
July 9, 2021

**There is no lifeguard on duty - please ensure that children are accompanied by an adult!**



## RENSEIGNEMENTS COMMUNAUTAIRES

**Le bureau municipal est fermé au public!**

Le personnel continuera à travailler et à vous servir par téléphone ou par courriel. Les réunions régulières du conseil et les audiences publiques se poursuivent. Les paiements d'impôts peuvent être envoyés par courrier, payés en ligne par la plupart des institutions financières, appelez le bureau pour plus de détails

La Commission des loisirs de St Laurent est fière d'offrir à notre communauté une petite bibliothèque communautaire. Pour plus d'information veuillez contacter:

Directeur des loisirs de Saint Laurent Tammy Hiebert  
[sld.recdirectir@mymts.net](mailto:sld.recdirectir@mymts.net)  
2047393583  
Veuillez consulter la page Facebook des commissions des loisirs de St Laurent ou le babillard des loisirs du centre d'accueil pour les mises à jour.

### Employées de la M.R.

**Hilda Zotter**, Agente administrative principale

**Paul Belair**, Adjointe à l'agente administrative principale et CMU

**Bernice Kitsch**, Adjointe à l'agente administrative principale

**Guy Dumont**, ADÉ

### Pour nous joindre :

Téléphone:  
204-646-2259

Télécopieur:  
204-646-2705

Adresse courriel:  
[rmstlaur@mymts.net](mailto:rmstlaur@mymts.net)

Site Web:  
[www.rmstlaur.com](http://www.rmstlaur.com)

16 Chemin Mémorial des anciens combattants de Saint Laurent  
Case postale 220  
Saint-Laurent, MB  
R0C 2S0

## Park Gros Arbre Projet Pilote Plage Sandpiper

Depuis notre communication du 29 juin 2021, de nombreuses personnes ont partagé de précieuses contributions au projet pilote et au nouveau règlement sur les parcs et plages de la MR n° 3/2021 réglementant le parc Gros Arbre. Nous avons maintenant mis en œuvre quelques changements et inclus des informations supplémentaires qui atténueront de nombreuses préoccupations des contribuables, des résidents et des visiteurs.

### Q1 Pourquoi la M.R. mettre en œuvre ce projet ?

Nos plages sont maintenant considérées comme une destination touristique et récréative. Des visiteurs et des touristes de tout le pays ainsi que des voyageurs internationaux viennent ici pour accéder à nos plages, en particulier au cours des trois dernières années. En raison de l'afflux et de la forte augmentation de visiteurs et de touristes, les coûts d'entretien, d'amélioration, de réparation et de surveillance de l'utilisation de notre infrastructure ont augmenté de façon exponentielle. Ces frais ne doivent pas être supportés par nos résidents et propriétaires, d'où la mise en place d'une redevance facturée aux visiteurs. Le parc Gros Arbre et la plage Sandpiper est l'endroit idéal pour un projet pilote puisqu'il appartient à la M.R. de Saint-Laurent.

### Q2 Quelles sont les heures d'ouverture du parc ; qui paye; combien; et les passes ?

En raison des commentaires que nous avons reçus des contribuables, des résidents et des visiteurs qui aiment utiliser le parc et la plage tôt le matin ou plus tard le soir pour leurs activités récréatives, nous aurons l'entrée du parc du bâtiment rouge ouverte à plein temps.

Tous les contribuables permanents ou saisonniers et tous les résidents à temps plein (locataires) entrent gratuitement en tout temps.

Les préposés commenceront à percevoir les frais de stationnement et d'entrée au stand de 11 h à 19 h. pour capturer l'utilisation maximale des visiteurs. Aux fins de cette communication, la définition de visiteur est toute personne qui n'est pas un contribuable ou un locataire à temps plein.

Si les visiteurs profitent déjà du parc et de la plage avant 11 h 00, aucun frais n'est perçu auprès de ces lève-tôt, ni aucun frais perçu auprès des visiteurs après 19 h 00. À l'entrée entre 11 h 00 et 19 h 00, les frais pour les visiteurs sont de 10,00 \$ par véhicule, y compris le chauffeur ; 5,00 \$ pour chaque personne supplémentaire. Pour les visiteurs qui fréquentent beaucoup notre parc et notre plage, nous avons un laissez-passer disponible au coût de 100,00 \$ qui sera bon pour 2 adultes et 3 jeunes du groupe pour toute la saison - une économie considérable. Les enfants de 6 ans et moins sont gratuits.

Pour faciliter l'accès au parc, les contribuables à temps plein, les résidents à temps plein (locataires) et les contribuables saisonniers peuvent acquérir un laissez-passer annuel gratuit qui est disponible dès maintenant au bureau de la RM ou via le préposé au parc. Pour obtenir un laissez-passer, veuillez avoir une pièce d'identité à portée de main, qui vérifie votre adresse locale. Si votre pièce d'identité n'indique pas votre adresse locale, notre base de données des contribuables devra être référencée par nom et adresse civique. Les familles devront coordonner la façon dont elles entreront dans le parc car un seul laissez-passer sera délivré par la MR. À l'avenir, le laissez-passer pour le site de transfert des déchets qui sera bientôt mis en œuvre servira également de preuve appropriée de résidence et de propriété.

### Q3 Quelle est la superficie du parc et de la plage publique ?

Le parc et la plage publique sont composés de plusieurs terrains, tous appartenant à la M.R./ de Saint-Laurent. La plage appartenant à la MR, le long de la zone que nous appelons Sandpiper Beach, s'étend sur une bande des deux côtés du parc entre les propriétés privées au bord du lac et le lac. Aucune restriction n'est imposée sur l'utilisation de cette zone tant que toute personne utilisant ces zones est respectueuse et légale en ce qui concerne la propriété privée, le bruit excessif, les ordures et les besoins en matière de toilettes. Le stationnement est uniquement disponible dans l'aire de stationnement désignée du parc - pas de stationnement sur les routes car cela devient un danger et sera réglementé. Plus d'espace est déjà en cours d'aménagement pour accueillir des véhicules.

### Q4 Que fait la MR avec les revenus collectés ?

Les revenus (frais perçus) seront directement réinvestis dans les améliorations du parc. Les plans futurs sont pour une passerelle qui permettra l'accessibilité aux fauteuils roulants aussi près que possible du front de mer. La liste peut devenir assez longue : aires de repos ombragées avec plus de tables de pique-nique ; un ensemble de jeux pour enfants ; vestiaires et toilettes améliorés, etc. Veuillez ajouter à la liste si vous avez des idées.

Lorsque les factures de taxes seront envoyées plus tard ce mois-ci, nous incluons un sondage lié à ce projet ainsi que votre laissez-passer pour le site de transfert des déchets et d'autres informations. Comme ce projet de parc est un projet pilote, n'oubliez pas qu'il est fluide et évolutif. Nous remercions tout le monde pour leur compréhension, leur patience et leur contribution constructive. Si vous avez des questions ou avez besoin d'obtenir un laissez-passer gratuit ou d'acheter un laissez-passer de visiteur saisonnier, veuillez appeler le bureau du MR au 204-646-2259. Nous sommes ouverts de 8h30 à 16h30. La M.R. accepte l'argent comptant ou le débit pour le paiement.

M.R. de Saint Laurent  
9 Juillet, 2021

**Il n'y a pas de maître nageur en service - veuillez vous assurer que les enfants sont accompagnés d'un adulte !**